

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE MÉTHANISEUR AUX BROUZILS : LA SAGA JUDICIAIRE SE POURSUIT AVEC UN RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Les Brouzils, le 14 aout 2025

Deux riverains du projet de méthaniseur des Brouzils ont décidé de porter leur contestation devant le Conseil d'État, après le rejet de leurs recours au Permis de Construire par la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 24 juin 2025.

MM. X et Y, dont les habitations se situent respectivement à 75 mètres et 280 mètres du site prévu pour l'installation, contestent le permis de construire délivré par le préfet de Vendée à la SAS INJECT ENVIRONNEMENT.

Accompagnés dans leur démarche par l'association BROUZILS SENTINELLES 3S et représentés par Maître Y, maître des requêtes au Conseil d'État, les requérants considèrent que leurs arguments juridiques n'ont pas été pleinement examinés en première instance.

Cette procédure devant le Conseil d'État s'inscrit dans le cadre du contentieux urbanistique du projet initié en 2020, Le volet relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) fait l'objet d'une procédure distincte menée par BROUZILS SENTINELLES 3S et est actuellement en attente de date d'audience en appel.

Contact presse :

Eric EULA,

Président de BROUZILS SENTINELLES 3S

Association 1901, RNA N° W852012431

Mail : brouzils.sentinelles.3s.asso@gmail.com

tel : 0 625 641 342
